

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 mai 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 535, Route 323, Namur, et à laquelle sont présents les membres suivants :

M. MARTIN MEILLEUR

M. GUY GAUTHIER  
M. STEVE LEGGETT

M.SÉBASTIEN DESORMEAUX  
M<sup>ME</sup> JOSÉE DUPUIS

Est absent: M. FERNAND GEMME

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, M. GILBERT DARDEL  
La Directrice générale adjointe/Secrétaire-trésorière adjointe, M<sup>ME</sup> ANNIE DECELLES est aussi présente.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte

### ORDRE DU JOUR

- Adoption de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2019
- Période de questions d'ordre général
- Résolutions :
  - Projet d'entente intermunicipale visant l'offre d'un service régional de formation des pompiers
  - Embauche d'un pompier temps partiel sur appel - Jared Bickford
  - Achat pour le service incendie
  - Adoption d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat
  - Avis de motion et dépôt du règlement 203 sur le traitement des élus municipaux abrogeant le règlement 188 relatif à la rémunération des élus
  - Avis de motion et dépôt du règlement 204 abrogeant le règlement 85 concernant une convention de travail pour les employés municipaux permanents
  - Démission du Journalier conducteur
  - Démission de l'Inspecteur en bâtiment et en environnement
  - Dépôt et adoption de l'organigramme administratif de la Municipalité de Namur
  - Poste de Surintendant à la voirie
  - Poste d'Inspecteur en bâtiment et en environnement
  - Commandite - Souper annuel de homards
  - Contrat lignage des rues
  - Achat et installation d'une génératrice
  - Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale 2019
  - Projet de construction de la nouvelle caserne
  - Commandite pour la confection de chandails dans le cadre des Fêtes Namuroises
- Finance :
  - Approbation des comptes payables
    - Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
    - Rapport du maire
    - Période d'intervention des membres du conseil
    - Levée de la séance

\*\*\*\*\*

QUE L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec dispense de lecture, et il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

#### **2019-05-65 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT que la Directrice générale adjointe/ Secrétaire-trésorière adjointe a remis copie du procès-verbal de la séance du 11 mars 2019, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le procès-verbal de la séance du 9 avril 2019 soit approuvé, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL**

#### **2019-05-66 PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT L'OFFRE D'UN SERVICE RÉGIONAL DE FORMATION DES POMPIERS**

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés aux municipalités locales pour conclure une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le leur, l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence, conformément aux articles 569.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec*, ainsi que l'article 468. faisant référence à la *Loi sur les cités et villes du Québec*;

CONSIDÉRANT que les objectifs des municipalités locales et de la MRC sont de bénéficier d'un service régional de formation accessible et adapté aux besoins des services de sécurité incendie du territoire en fonction de la proximité du service de formation et d'un coût abordable pour les municipalités locales;

CONSIDÉRANT qu'un délai de soixante (60) jours est accordé aux municipalités locales afin qu'elles puissent émettre leur position à l'égard du projet d'entente intermunicipale visant l'offre d'un service régional de formation des pompiers, conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec*. La date indiquée à l'intérieur de l'échéancier soumis à cet égard est le 18 juin 2019;

CONSIDÉRANT le projet d'entente intermunicipale visant l'offre d'un service régional de formation des pompiers, déposé dans le cadre de la présente séance et faisant partie intégrante de la résolution;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-04-094, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 17 avril 2019, autorisant l'envoi du projet d'entente intermunicipale aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC pour considération;

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett

QUE Le Conseil de la Municipalité de Namur confirme, par le biais de la présente résolution, son intérêt à conclure une entente avec la MRC de Papineau, à titre de municipalité membre de ladite entente, dans le cadre de l'offre d'un service régional de formation des pompiers, conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec*;

QUE Le Conseil de la Municipalité de Namur autorise le maire ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

QUE La présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

#### **2019-05-67 EMBAUCHE D'UN POMPIER TEMPS PARTIEL SUR APPEL - JARED BICKFORD**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur possède son propre service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que le service d'incendie de la Municipalité de Namur est en période de recrutement de pompiers à temps partiel;

CONSIDÉRANT qu'un plan d'action a été mis en place pour le recrutement et augmenter l'implication et la motivation des pompiers actuels au sein du SSI de Namur;

CONSIDÉRANT que le Directeur du service de sécurité incendie de la Municipalité de Namur, Monsieur Jonathan Turpin recommande son embauche;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Le conseil accepte l'embauche de Monsieur Jared Bickford au poste de pompier temps partiel sur appel pour la Municipalité de Namur.

Adoptée à l'unanimité

**2019-05-68 ACHAT POUR LE SERVICE INCENDIE**

CONSIDÉRANT le besoin d'acheter 4 cylindres pour le service incendie;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été déposée par le fournisseur L'arsenal au montant de 6 480,00 \$;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE La Municipalité de Namur accepte la soumission de L'arsenal au montant de 6 480,00 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

**2019-05-69 ADOPTION D'UNE PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT**

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c. 27) [ci-après : La Loi], a été sanctionné le 1er décembre 2017;

CONSIDÉRANT que suite à cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (ci-après : CM), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE La présente procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat soit adoptée.

Adoptée à l'unanimité

**2019-05-70 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 203 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ABROGEANT LE RÈGLEMENT 188 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

Monsieur Steve Leggett, par la présente, donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 203 sur le traitement des élus municipaux abrogeant le règlement 188 relatif à la rémunération des élus et dépose le projet de règlement numéro 203 intitulé règlement 203 sur le traitement des élus municipaux abrogeant le règlement 188 relatif à la rémunération des élus.

**2019-05-71 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 204 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 85 CONCERNANT UNE CONVENTION DE TRAVAIL POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX PERMANENTS**

Monsieur Guy Gauthier, par la présente, donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 204 abrogeant le règlement 85 concernant une convention de travail pour les employés municipaux permanents et dépose le projet de règlement numéro 204 abrogeant le règlement 85 concernant une convention de travail pour les employés municipaux permanents.

**2019-05-72 DÉMISSION DU JOURNALIER CONDUCTEUR**

CONSIDÉRANT que le Journalier conducteur, Monsieur Derek Graham a remis sa démission en date du 16 avril 2019 pour départ le 26 avril 2019;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le conseil municipal de Namur accepte la démission de Monsieur Graham en tant que Journalier conducteur ;

QUE Les heures cumulées travaillées de même que les vacances dues lui soient payées;

Adoptée à l'unanimité

**2019-05-73 DÉMISSION DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT que l'Inspecteur en bâtiment et en environnement a remis sa démission en date du 6 mai 2019 et son départ immédiat;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le conseil municipal de Namur accepte la démission de Monsieur Serge Gauthier en tant qu'Inspecteur en bâtiment et en environnement;

Adoptée à l'unanimité

**2019-05-74 DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORGANIGRAMME ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer une restructuration des services municipaux;

CONSIDÉRANT qu'il est approprié d'adopter un organigramme;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le conseil municipal adopte l'organigramme administratif représentant la schématique des liens fonctionnels, organisationnels et hiérarchiques de la municipalité et donnant une vue d'ensemble de la répartition des postes et fonctions au sein d'une structure.

Adoptée à l'unanimité

**2019-05-75 POSTE DE SURINTENDANT À LA VOIRIE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur veut ouvrir un nouveau poste à la voirie;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE L'affichage d'un poste de surintendant à la voirie soit autorisé;

Adoptée à l'unanimité

**2019-05-76 POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT le départ de Monsieur Serge Gauthier, Inspecteur en bâtiment et en environnement;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE L'affichage d'un poste à temps partiel, d'Inspecteur en bâtiment et en environnement soit autorisé;

Adoptée à l'unanimité

**2019-05-77 COMMANDITE - SOUPER ANNUEL DE HOMARDS**

CONSIDÉRANT la demande de commandite pour le 5<sup>e</sup> souper annuel de homards de l'École Namur Intermediate School ;

CONSIDÉRANT que les fonds amassés serviront à financer les activités pour les élèves de l'école ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE La Municipalité de Namur commandite le 5<sup>e</sup> souper annuel de homards de l'École Namur Intermediate School pour un montant de 200 \$.

Adoptée à l'unanimité

**2019-05-78 CONTRAT LIGNAGE DES RUES**

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été déposées par les fournisseurs suivants pour le lignage des rues:

— Lignes Maska	4 502,10 \$
— Lignes Rive-Sud Inc.	9 979,83 \$

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La soumission de Lignes Maska, soit retenue au montant de 4 502,10 \$ pour le lignage des rues.

Adoptée à l'unanimité

**2019-05-79 ACHAT ET INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE**

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT la subvention reçue du ministre de la Sécurité publique et du diagnostic de celui-ci;

CONSIDÉRANT les 3 soumissions reçues pour la fourniture et l'installation d'une génératrice au bureau municipal des entreprises suivantes:

Duhamel Électrique Inc.	10 550,00 \$ plus taxes
Bérubé Électrique	12 369,47 \$ plus taxes
Patrice Bond Électrique Inc.	13 800,00 \$ plus taxes

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La soumission de Duhamel Électrique Inc., soit retenue au montant de 10 550,00 \$ pour la fourniture et l'installation d'une génératrice au bureau municipal.

Adoptée à l'unanimité

**2019-05-80 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2019**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adresser une demande au Député et Ministre de la famille Monsieur Mathieu Lacombe;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur a besoin d'aide financière pour l'entretien des chemins:

- Asphaltage des rues des Aulnes et Hôtel-de-Ville
- Changement de ponceau sur le Chemin Marcel-Dardel et la rue de la Forge

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le conseil municipal adresse une demande de subvention à Monsieur Lacombe au montant de 110 000 \$ pour les travaux d'asphaltage et de changement de ponceaux.

Adoptée à l'unanimité

**2019-05-81 PROJET DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CASERNE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur a besoin d'un ingénieur ayant les disciplines de mécanique et d'électricité pour la confection des plans et les démarches à venir afin de mener à terme le projet de la nouvelle caserne ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de la firme Carbonic;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE La Municipalité de Namur accepte l'offre de service de la firme Carbonic pour la continuité du projet de la construction de la nouvelle caserne au montant de 20 340 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

**2019-05-82 COMMANDITE POUR LA CONFECTION DE CHANDAILS DANS LE CADRE DES FÊTES NAMUROISES**

CONSIDÉRANT que la municipalité et le comité des loisirs de Namur aimeraient remettre un chandail qui servira de présent et de souvenirs aux dignitaires venus de Namur, Belgique dans la cadre des Fêtes Namuroises;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La municipalité remette une commandite au montant de 900 \$ au comité des loisirs de Namur pour la confection des chandails.

Adoptée à l'unanimité

**2019-05-83      APPROBATION DES COMPTES PAYABLES**

CONSIDÉRANT que la Directrice générale adjointe / Secrétaire-trésorière adjointe atteste qu'il y a les fonds disponibles pour les dépenses ci-dessous décrites ;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE            Le paiement des comptes payés au montant de 11 625,50 \$ apparaissant à la liste des chèques émis soit approuvé.

QUE            Le paiement des comptes à payer au montant de 23 899,20 \$ apparaissant à la liste datée du 30 avril 2019 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR**

**RAPPORT DU MAIRE**

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

**2019-05-84      LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Josée Dupuis

QUE            La séance soit levée et terminée. Il est 20 h 15.

Adoptée à l'unanimité

---

Gilbert Dardel  
Maire

---

Annie Decelles  
Directrice générale adjointe  
Secrétaire-trésorière adjointe